

Décrets-lois

Décret-loi n° 2022-38 du 17 juin 2022, portant approbation de l'accord entre la République tunisienne et l'Union européenne sur la participation de la République tunisienne au programme de l'Union, Horizon Europe – programme cadre pour la recherche et l'innovation, signé à Tunis le 29 mars 2022.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles,

Après délibération du Conseil des ministres.

Prend le décret-loi dont la teneur suit :

Article premier - Est approuvé l'accord entre la République tunisienne et l'Union européenne sur la participation de la République tunisienne au programme de l'Union, Horizon Europe – programme cadre pour la recherche et l'innovation, signé à Tunis le 29 mars 2022.

Art. 2 - Le présent décret-loi sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 17 juin 2022.

Le Président de la République

Kaïs Saïed